

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

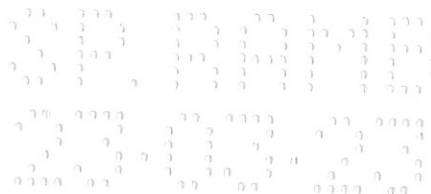
Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.

OBJET :

Contrat tripartite de Cession
CCN de Rennes et de Bretagne,
SQY et la Commune de La
Verrière « Dans l'arène » pour
une représentation dans le cadre
du Week-end Hip-Hop le 26 mars
2023 à 15h



MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DECISION N° 023-2023

REFERENCES : LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des manifestations s'inscrivant dans le projet culturel telles que les spectacles vivants,

Considérant,

la volonté d'organiser des spectacles de danse contemporaine ainsi que des actions culturelles liées,

Considérant, la proposition de Saint-Quentin-en-Yvelines au travers de la mission danse de sélection et de co-financement de spectacles et d'actions culturelles liées,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : De signer le contrat de cession entre la commune de La Verrière et CCN de Rennes et de Bretagne et Saint-Quentin-en-Yvelines pour une représentation de « Dans l'Arène », dimanche 26 mars à 15h

Fait à La Verrière,
Le 14/03/2023



Le Maire

Nicolas DAINVILLE